



tel : 02.31.27.15.80
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

N° 2025xx49

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ALIGNEMENT DE VOIRIE

Parcelle AM 153 154 151

LE MAIRE DE CAGNY

VU la demande reçue en mairie le **16 avril 2025** par le **Cabinet MOSAIC**, géomètres experts à HEROUVILLE SAINT CLAIR, **Citis les Managers** portant sur l'alignement de la **propriété de la parcelles cadastrées AM 153 154 et 151** commune de CAGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CAGNY,

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

Article 1 - Alignement

La définition du domaine public au droit de les propriétés cadastrées AM 153 154 151 sont définies par les points suivants selon le plan de délimitation (références : 10570) et le procès-verbal de délimitation en date du 14/04/ 2025.

Article 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté a pour but de fixer les limites du domaine public et les servitudes pouvant frapper l'immeuble. Il ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de CAGNY

Article 6 – Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Annexes

Plan de l'alignement du **cabinet mosaic**
PV de délimitation

Fait à CAGNY le 18 avril 2025

Par délégation du Maire,

L' Adjoint à l'urbanisme,

Pascal GENISSEL

